

## CRITERES D'ATTRIBUTION DES PLACES - CAMA 2025

Les critères proposés conduisent à dégager 2 catégories de demandes :

	% des places attribuées	Accueil proposé	Situations concernées
CATEGORIE 1	75 %	5 jours maximum	Deux parents en activité ou formation Famille mono parentale en activité ou formation Famille monoparentale en recherche active d'emploi (percevant les ARE) Couple avec 1 parent en activité et un parent en recherche d'emploi (percevant les ARE)
CATEGORIE 2	25 %	3 jours maximum	Les deux parents sont en recherche d'emploi (même avec ARE) Un parent est en activité professionnelle ou en formation qualifiante et l'autre en inactivité Un parent est en recherche d'emploi et l'autre en inactivité Les 2 parents sont en inactivité.

SITUATION FAMILIALE	Points attribués	Appliqué à la Catégorie
Problème de santé avéré dans la famille (parents ou fratrie) ayant une incidence sur la prise en charge de l'enfant	4	CATEGORIE 1 et 2
Logement précaire (hôtel, résidence sociale) et/ou sur-occupé	1	CATEGORIE 1 et 2
La famille n'a jamais obtenu de place lors des CAMA précédentes (3 ans d'ancienneté)	1	CATEGORIE 1 et 2
Famille monoparentale	1	CATEGORIE 1 et 2
Au moins 4 enfants mineurs à charge dans la famille	1	CATEGORIE 1 et 2
Demande pour jumeaux en +	1	CATEGORIE 2
La demande concerne des jumeaux, la demande concerne une naissance multiple ou plusieurs enfants d'âge différent d'une même famille	3	CATEGORIE 1
La famille a encore un enfant dans la même crèche et la fréquentation simultanée durera au moins 1 an	1	CATEGORIE 1

SITUATION PROFESSIONNELLE	Points attribués	
Parent seul ou les 2 parents en activité professionnelle ou en formation qualifiante	4	CATEGORIE 1
Parent seul en recherche active d'emploi avec ARE. (Si couple l'autre parent est en activité professionnelle)	2	CATEGORIE 1